

MM17 (F) – REVENDICATION D'ANCIENNETÉ – UNION EUROPÉENNE

Ce formulaire **doit** être annexé, le cas échéant, à une demande internationale désignant l'Union européenne ou à une désignation postérieure de l'Union européenne.

Nombre de feuilles supplémentaires :

À l'égard de la désignation de l'**Union européenne** dans la demande internationale ou dans la désignation postérieure indiquée ci-après, le déposant ou titulaire souhaite revendiquer l'**ancienneté** d'une marque antérieure enregistrée dans, ou pour, un État membre de l'Union européenne :

DÉSIGNATION DE L'UNION EUROPÉENNE

Veuillez ne cocher qu'**une seule** case.

La revendication d'ancienneté se rapporte à une désignation de l'Union européenne dans :

☐ **Une demande internationale.**

i) Nom du
déposant ¹ :

ii) Numéro de la demande de base
ou de l'enregistrement de base
(tel qu'indiqué à la rubrique 5 de
la demande internationale) :

☐ **Une désignation postérieure.**

i) Nom du
titulaire ¹ :

ii) Numéro de l'enregistrement
international correspondant :

¹ Veuillez indiquer le nom exactement tel qu'il apparaît dans le formulaire de demande internationale MM2 ou le formulaire de désignation postérieure MM4. S'il y a plusieurs codéposants/cotitulaires, indiquez ici les noms de tous les codéposants/cotitulaires.

INDICATIONS CONCERNANT LA MARQUE ANTÉRIEURE POUR LAQUELLE L'ANCIENNETÉ EST REVENDIQUÉE

- 1) **État membre de l'Union européenne^a** dans, ou pour, lequel la marque antérieure est enregistrée – (**une seule case doit être cochée** ; si le déposant ou titulaire souhaite revendiquer l'ancienneté d'une marque enregistrée dans, ou pour, d'autres États membres, un formulaire MM17 distinct doit être complété pour chacun de ces autres États membres – il doit y avoir autant de formulaires MM17 complétés que d'États membres pour lesquels une ancienneté est revendiquée) :

☐ AT Autriche	☐ DE Allemagne	☐ HR Croatie	☐ PL Pologne
☐ BG Bulgarie	☐ DK Danemark	☐ HU Hongrie	☐ PT Portugal
☐ BX Benelux ^b	☐ EE Estonie	☐ IE Irlande	☐ RO Roumanie
☐ CY Chypre	☐ ES Espagne	☐ IT Italie	☐ SE Suède
☐ CZ République tchèque	☐ FI Finlande	☐ LT Lituanie	☐ SI Slovénie
	☐ FR France	☐ LV Lettonie	☐ SK Slovaquie
	☐ GR Grèce	☐ MT Malte	

^a La désignation de l'**Union européenne** couvre ses États membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède).

^b La désignation du **Benelux** couvre les États suivants : Belgique, Luxembourg, Pays-Bas (Royaume des).

- 2) **Nature de l'enregistrement (veuillez cocher la case appropriée) :**

- ☐ Enregistrement national dans un État membre, ou
- ☐ Enregistrement international ayant effet dans un État membre.

- 3) **Numéro de l'enregistrement :**

- 4) **Date à partir de laquelle l'enregistrement correspondant a pris effet : (jj/mm/aaaa)**

- 5) Produits et services pour lesquels la marque antérieure est enregistrée (indiquer ces produits et services, groupés dans la ou les classes appropriées)² :

- ☐ Si l'espace prévu ci-dessus est insuffisant, veuillez cocher la case et utiliser une **feuille supplémentaire**.

² Vous pouvez trouver les indications qui sont acceptées par l'OMPI dans le [Gestionnaire de produits et services de Madrid](#) (MGS). Vous pouvez également y trouver des informations sur les indications acceptées par certains Offices.

Veuillez utiliser la police "Courier New" ou "Times New Roman", taille 12 pt, ou plus. Veuillez utiliser le point-virgule (;) pour séparer les indications ou les produits ou services énumérés dans une classe donnée. Par exemple :

09 Trames pour la photogravure ; ordinateurs.

35 Publicité ; établissement de statistiques ; agences d'informations commerciales.

